



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de Londinières n°2026_036 b

L'an deux mille vingt-six, le **28 Avril** à vingt heures s'est réuni le conseil de la communauté de communes de Londinières à Sainte Agathe d'Aliermont.

Sous la Présidence de Mme Armelle Biloquet.

Objet : Participation financière au transport scolaire 2026-2027

Nombre de Membres :

En exercice : 33

Présents :31

Absents :

Absents excusés : 2

Pouvoirs :2
Votants :33

Pour :33
Contre :
Abstention :

Secrétaire de séance :
M. Martial Pépin

BAILLEUL-NEUVILLE	Mme LAFORETS Catherine
BAILLOLET	Mme LERMECHAIN Maryse
BURES-EN-BRAY	M. LÉVÊQUE Jacky Abs donne pourvoir à M Carment, M. CARMENT Pascal
CLAIS	M. LEBORGNE Vincent, Mme CAMENISCH Sabine
CROIXDALLE	M. MARTEL Jean-Paul, M. FOURAY Michael
FRÉAUVILLE	M. MARTEL Christian
FRESNOY-FOLNY	M. CARPENTIER Laurent, Mme TAILLEUX, M. DUPUIS François, Mme LAFOLIE Nicolle
GRANDCOURT	M. JACOB Patrice, M. CARBONNIER Romain
LONDINIÈRES	Mme BILOQUET Armelle, M. DOUVILLE Dominique, Mme MARTEL Régine, M. RIMBERT Matthieu, Mme MAINNEMARRE Florine, M BRETON Gauthier, M FOUCOUT Marc
OSMOY-SAINT-VALERY	M. LECAVELIER Mickael, Mme PIQUET Ludivine
PREUSEVILLE	M. VASSARD Hervé
PUISINVAL	M. DELESTRÉES David
SAINTE-AGATHE D'ALIERMONT	M. PEPIN Martial, M. MOREL Jean-Marc
SAINT PIERRE DES JONQUIERES	Mme BILLER Bénédicte
SMERMESNIL	M. GRANDSIRE Bruno, Mme DESBUREAU Régine Abs donne pourvoir à M. Grandsire.
WANCHY-CAPVAL	M. TAFFIN Guy, Mme PLAIDEAU Delphine

Délibération transmise en Sous-Préfecture et ayant fait l'objet des formalités de publicité – certifiée exécutoire, la Présidente

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la compétence « transports scolaires » exercée par la Communauté de Communes,

Vu la nécessité de fixer le montant de la participation de la communauté de communes de Londinières au titre des transports scolaires pour l'année scolaire 2026/2027,

Après en avoir délibéré, décide que la participation financière de la communauté de communes de Londinières aux transports scolaires pour l'année scolaire 2026/2027 est fixée selon le barème ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le

ID : 076-247600604-20260428-2026_036B-DE



Quotient familial	TARIF REGIONAL (Pour abonnement scolaire routieret/ou ferroviaire)		PARTICIPATION ORGANISME FINANCEUR (en atténuation du tarif régional à la charge des familles)	
	Jusqu'à 500 €	+ de 500 €	Jusqu'à 500 €	+ de 500 €
Maternelle, Primaire Nomad Car	36 €	72 €		
Collège, Lycée Nomad Car DP	72 €	144 €	70 €	85 €
Nomad Car interne	36 €	72 €	35 €	65 €
Nomad SNCF (interne ou DP)	72 €	144 €		
Abonnement PSN +	204 €	204 €		
Maison Familiale et Rurale DP	72 €	144 €	70 €	85 €

Pour extrait conforme,
Présidente,
BILOQUET Armelle

